

Legs testamentaires

Il arrive quelquefois que des legs en faveur des animaux soient contestés par la succession. Pour rendre inattaquable votre désir d'aider les animaux après votre décès, il faut que l'acte soit:

- rédigé devant notaire;

ou

- écrit entièrement de votre main, sans rature ni surcharge, suivant les modèles ci-après:

Ceci est mon testament.

Je soussigné (Nom et prénom), domicilié à, rue, déclare léguer à la Société Royale Protectrice des Animaux asbl, rue Bois Saint Gilles, 146, 4420 Saint-Nicolas (Cointe), une somme de euros, libre de tous droits de succession ou autres.

Fait à, le (date bien lisible)

SIGNATURE

Il est bien entendu possible de léguer tous vos biens à la SRPA. Voici alors deux autres modèles:

Ceci est mon testament.

Je soussigné (Nom et prénom), domicilié à, rue, déclare léguer tout ce que je possède à la Société Royale Protectrice des Animaux asbl, rue Bois Saint Gilles, 146, 4420 Saint-Nicolas (Cointe)

Fait à, le (date bien lisible)

SIGNATURE

ou encore:

Ceci est mon testament.

Je soussigné (Nom et prénom), domicilié à, rue, déclare instituer la Société Royale Protectrice des Animaux asbl, rue Bois Saint Gilles, 146, 4420 Saint-Nicolas (Cointe), LEGATAIRE UNIVERSELLE de tous mes biens.

Fait à, le (date bien lisible)

SIGNATURE

Nous remercions de tout coeur les personnes généreuses qui nous ont écrit pour nous faire part de leur décision de nous laisser un legs dans leur testament. Sans legs en effet, nous ne pourrions boucler notre budget.

Nous avons par ailleurs appris avec amertume que certains s'étonnaient parfois de voir des personnes laisser des sommes (ou même toute leur fortune) à notre asbl et conseillaient d'autres oeuvres plutôt que la nôtre. Ne vous laissez pas influencer, si votre souhait est de venir en aide aux animaux, et sachez que sans vous, nous ne pourrions plus poursuivre la mission que nous nous sommes assignée:

Sauver, Protéger et Aimer les Animaux en détresse

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous aider à formaliser votre volonté d'aider les animaux après votre départ: téléphonez à la Société Royale Protectrice des Animaux de Liège: 04 229 73 32 (membres@srpa-liege.be)